

CONSULTATION PUBLIQUE  
CONCERNANT LE PROJET DE DEFORESTATION POUR UNE SOCIETE DE LOTISSEMENT  
DANS LA FORET COMMUNALE DE LIT-ET-MIXE  
- MEMORANDUM –

Madame, Monsieur,

En tout premier lieu, nous tenons à remercier les autorités décisionnaires de cette consultation publique.

A défaut -pitoyable- de communication documentée par la mairie, ce projet fait beaucoup parler, alimentant les craintes – et peu d’espoirs - de manière confuse et souvent anxiogène.

**Il est donc pertinent et nécessaire de procéder à une telle information/consultation.**

**Une annonce de cette consultation par courrier papier serait un moyen également très utile, car nombre d’entre nous ne sont pas familiers du moyen informatique : est-il possible de remédier à cette ségrégation numérique ?**

Habitants permanents à LIT-ET-Mixe depuis de nombreuses années, le désarroi s’abat sur notre cadre de vie depuis la nouvelle mandature municipale en place depuis 2020.

Depuis cette prise de pouvoir, le béton pousse plus rapidement que les pins des Landes !

Ce potentat local refuse d’organiser des réunions publiques d’information : le présent dossier permet de mieux comprendre pourquoi.

Cette consultation (une Enquête aurait certainement été appropriée), décidée par la Préfecture est une – affligeante – occasion de lever le voile sur le contenu de ce nouvel assaut des bétonneuses et leurs financeurs.

Des dizaines de questions sont jointes, insérées directement dans la documentation soumise à consultation (voir 9 documents AVEC OBS/QUESTIONS en vignettes jaunes).  
Les réponses, visibles à tout le public, feront l’objet de toute notre attention.

On découvre ainsi comment **l’argent public est ici asservi aux investissements privés :**

- une **route d’accès est ainsi partiellement « offerte »** (cf. acte notarié du dossier) par la mairie de LIT-ET-MIXE au promoteur immobilier, ... probablement dans le besoin ?, avec de surcroît une **contrainte calendaire de réalisation imposée à l’autorité publique ...**

- cette pirouette permet aussi (et surtout ?) **d’escamoter la surface artificialisée** de cette voie d’accès de la comptabilité financière – et écologique – du promoteur immobilier.

- en permettant **de commencer la construction de la route, sans attendre ... la consultation et l’avis du public.**

**- « Suivi d'un avenant du 13-Janvier-2022 » : avenant volatilisé de la documentation ....**

=> MAGIQUE, non ?

Les **inondations à répétition** dont les habitants sont victimes (voir 12 photos et 2 vidéos jointes) surviennent notamment dans un lotissement réalisé par ... ce même promoteur immobilier ...

Comment dans ces conditions, accorder confiance au – très discutable - raisonnement précédant les calculs d'évacuation pluviale, quand nous avons les pieds dans l'eau ? Et que la route départementale 340 (de Lit à Contis) est déjà souvent coupée par inondation. => De la « Magie » fluide ?

Une dizaine de jours avant la diffusion de la mise à jour des règles d'aménagement (PADD, puis PLUi) qui restreignent ce type de déforestation à seule fin de bétonisation et financiarisation, la présente consultation sera close avant. Rideau noir.

=> De la « magie noire » ?

Le promoteur indique lui-même (page 223) son **prix de revente estimé à 250 Euros/M2 ( !!!)**

**Soit, un achat de la forêt communale – NOTRE BIEN COMMUN, rappelons-le – à 6 MEUROS,**

**et une revente à 16 MEUROS.** (surface des lots seulement)

ET une voie d'accès « offerte », ... en prime ... de risque ?

Cette mairie manipule décidément la corne d'abondance de l'argent public avec une dextérité magistrale ...

=> De la « magie », ou plutôt de la prestidigitation ?

**Quant à l'argument, fort a propos, des logements « sociaux », à 250 Euros/M2 le terrain nu, il est aisé de saisir que c'est encore beaucoup d'argent public qui permettrait d'aboutir à des loyers accessibles aux demandeurs sociaux.**

=> Tour de passe-passe, lorsqu'il faudra équilibrer les comptes/subventions publics.

**=> Les LITOIS seront-ils consultés, au moment de payer ?**

Ne reculant devant rien, ce dossier évoque même une « amélioration du cadre de vie », couplé à un « impact écologique nul, voir positif »

Les arbres tombent, le béton repousse à la place : que du bonheur, vraiment ?

=> La « Magie des Bisounours » ?

*Ce promoteur immobilier « multimarques » ( tantôt SOVI, tantôt CINA, au gré des « Pouvoirs » - certainement magiques - ) distribuerait-il de la poudre de perlimpimpin à pleines poignées aux nez du conseil municipal ?*

= « *Magie* », quand tu nous tiens ...

Il est donc très sérieusement attendu que les services compétents de la Préfecture portent l'examen qui est dû à un si important (et magique ? ou explosif ?) dossier.  
Une exposition médiatique est également prévue.

Une telle destruction, irréversible et choquante, serait lourde de conséquences, visibles (inondations, perte de la biodiversité, circulation, de poids lourds pendant DES ANNEES puis 200 voitures/jour, pollutions et nuisances associées, accidents à proximité de l'école ou de l'EHPAD, inondations de la RD 340, impôts supplémentaires, ...) **pour les générations actuelles et insupportables pour celles à venir, que nous avons le devoir de préserver.**

**Signé :**

**Des arbres vénérables,**

**Qui cherchent la sagesse chez ceux à qui ils permettent de respirer.**